

CANDIDATURES

Prix **ORANGE**



Jean Hébert

S'inspirant du témoignage de plusieurs centaines de patients, Jean Hébert, psychiatre, a lancé un cri du cœur pour sensibiliser au sort des personnes vivant un problème de santé mentale qui transitent avec des compagnies d'assurance dans le cadre d'un arrêt de travail. Sujet tabou, complexe, ardu à documenter. *«Je trouve inquiétante la dérive qui entoure le respect de la vie privée de ces personnes, comme le non-respect de la confidentialité et le secret professionnel. (...) Les compagnies demandent presque systématiquement l'ensemble du dossier psychiatrique afin d'évaluer et traiter le dossier. Pour mieux arriver à leurs fins, elles prennent le patient en otage, qui devient souvent le lien entre le médecin et l'assureur. (...) Elles intimident, elles menacent subtilement (...). Tous les patients signent le formulaire de consentement (...). Est-ce un consentement éclairé, volontaire? J'en doute. (...) pourquoi traiter toutes ces personnes souffrantes, fragiles et souvent honteuses de leur condition comme des menteurs, des profiteurs ou des paresseux? (...) Le respect, on le mérite tous, mais notre vie intime nous appartient. Elle n'appartient pas aux assureurs.»* (La Presse, 12 février 2017)

Anne-Sophie Thommeret-Carrière

Anne-Sophie Thommeret-Carrière a su partager avec une clarté éloquente les effets pervers du bracelet électronique destiné aux personnes en situation d'itinérance, faisant valoir le risque accru de contrôle social. Le projet permettrait aux passants de donner de l'argent virtuel; les dons reçus seraient échangeables contre certains produits jugés «bons». *«N'est-ce pas humilier deux fois ceux qu'on prétend aider?»*, interroge la médecin de famille œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance et de vulnérabilité.

Elle estime également que les bracelets brimeront la vie privée, car ils fourniront des informations aux donateurs, par exemple le nom du bénéficiaire ainsi que son parcours de vie. *«Absolument rien dans cette «innovation» ne tient compte des besoins spécifiques des personnes en situation d'itinérance. Rien ici n'a été réfléchi selon leur perspective. Ainsi, on fait l'impasse sur des éléments essentiels qu'il faut comprendre pour aider réellement. Ces personnes, déjà marginalisées, sont aussi criminalisées à outrance. Elles sont souvent aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de stress chronique. (...) Cette approche est paternaliste et infantilisante.»*

(Le Devoir, 22 novembre 2017)

Comité Pare-Chocs

Le Comité Pare-Chocs est un comité autonome qui regroupe des militants et militantes travaillant solidairement pour constituer un mouvement de lutte pour l'abolition des électrochocs au Québec. Depuis 2006, à l'occasion de la fête des Mères, le comité Pare-Chocs tient un rassemblement contre l'utilisation des électrochocs. Les électrochocs entraînent d'importants effets secondaires sur les personnes et leurs impacts à long terme sont mal connus.

Des centaines de personnes subissent des électrochocs chaque année dans les établissements de santé québécois, a rappelé le comité

Pare-Chocs, à l'occasion du 11^e rassemblement tenu à Montréal.

Cette technique controversée existe depuis 75 ans et ne fait l'objet d'aucune surveillance au Québec malgré sa dangerosité. Elle est plus utilisée sur des populations vulnérables avec des problèmes de santé mentale. (Radio-Canada, 13 mai 2017)



Prix **CITRON**

Jocelyne Paulin

Omnipraticienne à Valleyfield, la Dre Jocelyne Paulin a plaidé coupable à trois chefs d'infractions, y compris pour manque de suivi et négligence à un traitement, mais a témoigné qu'elle ignorait les risques du lithium sur les fonctions rénales. Elle a prescrit pendant 20 ans du lithium à une patiente laquelle a été obligée de subir une greffe de rein après avoir développé une grave maladie. Dès 2010 des signaux d'alarme étaient présents dans les examens de lithémie, mais la médecin les aurait ignorés. *«On se demande comment un médecin peut prescrire le lithium pendant vingt ans sans savoir ce qu'on apprend en deuxième année de médecine», a résumé le Dr Louis Prévost, syndic du Conseil de discipline du Collège des médecins du Québec. «C'est tellement surprenant, que c'est difficile à croire», a-t-il dit, qualifiant l'attitude de la Dre Paulin de «désinvolte.»* Le lithium est qualifié de «toxique» et doit faire l'objet d'un monitoring assidu. (Le Journal de Montréal, 28 octobre 2017)

Centre hospitalier de la Baie-des-Chaleurs

Pour une troisième fois en moins de 10 ans, le Centre hospitalier de la Baie-des-Chaleurs est mis en candidature pour une situation d'abus liée aux contentions. Cette fois-ci, M. Litalien, 33 ans, a été attaché à son lit durant 6 semaines consécutives au département de psychiatrie. Bien que M. Litalien ait une condition neurologique susceptible d'occasionner des crises de colère, lesquelles se seraient intensifiées, il appert une déresponsabilisation de l'établissement. En effet, une mesure de contrôle peut être appliquée pour empêcher une personne de s'infliger des lésions ou d'en infliger à autrui. Il doit s'agir de la mesure la moins contraignante, pour une durée minimale, lorsque toutes les mesures alternatives ont échoué. Comment la situation de M. Litalien peut-elle répondre à ces critères? L'établissement semble plutôt avoir abandonné M. Litalien lequel était en attente d'un lieu d'hébergement plus adapté.

CHSLD Saint-Anselme

Jean-Pierre Belley, 89 ans, a fini ses jours d'une horrible façon au CHSLD Saint-Anselme sur la Rive-Sud de Québec, déplore sa fille. Après avoir reçu un diagnostic d'Alzheimer, M. Belley a été admis temporairement au CHSLD, le 11 décembre, dans l'attente d'une place adaptée à sa condition d'errance. Au CHSLD, étant donné le peu de personnel, on lui administre des psychotropes pour gérer ses symptômes. Le 23 décembre, sa fille retrouve son père inconscient dans un fauteuil roulant, la tête baissée, le corps gonflé et dur, respirant avec difficulté. Sa fille fait ses propres recherches et découvre que les psychotropes prescrits ont des effets secondaires qui expliquent la détérioration de l'état de santé de son père. Pendant plusieurs jours, sa fille insiste pour qu'on cesse la médication ce qui sera fait au final. *«Mais il était trop tard (...) Sa situation s'est dégradée jusqu'à sa mort (...). Ses derniers jours ont été pour moi un film d'horreur que je me repasse en boucle comme un cauchemar»,* a témoigné Mme Belley. (Le Soleil, 9 janvier 2018). Le CISSS de Chaudière-Appalaches affirme qu'il n'y a eu aucun manquement dans le dossier.

La petite histoire de l'AGIDD-SMQ

Fondée en 1990, l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) a pour mission de lutter pour la reconnaissance et l'exercice des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. Ces droits, fondés sur des principes de justice sociale, de liberté et d'égalité, sont ceux de tout citoyen.

L'AGIDD-SMQ a développé, depuis sa fondation, une expertise unique et reconnue dans plusieurs milieux concernant les droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

L'Association porte un regard critique sur les pratiques en santé mentale et s'implique pour le renouvellement de ces dernières. Son action prend différentes formes :

- Prises de position publiques et politiques ;
- Diffusion de formations aux personnes utilisatrices ainsi qu'aux intervenants des milieux communautaires et du réseau de la santé ;
- Diffusion de publications sur les droits en santé mentale ;
- Organisation de colloques sur les droits en santé mentale.

La petite histoire des prix ORANGE et CITRON

Le concours des prix Orange et Citron est une initiative de l'AGIDD-SMQ.

C'est en 1996 que ce concours a vu le jour. De 1996 à 1999, un jury nommé par le conseil d'administration étudiait les candidatures et choisissait les gagnants. Depuis 1999, un vote populaire permet de déterminer les récipiendaires de ces prix.

Cet événement annuel vise à mobiliser autour de la question du respect des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

C'est une façon concrète et originale de démystifier « la folie » dans son langage et dans son essence tout en permettant aux personnes de s'approprier un certain droit de regard sur cette société qui trop souvent les exclut ou les marginalise. C'est une occasion qui leur permet de reprendre du pouvoir en ayant droit au chapitre, en devenant juge plutôt qu'accusé.

Le prix ORANGE est remis à une personne, un groupe, une association ou une institution s'étant illustré de par son implication pour le respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

Le prix CITRON est décerné à une personne, un groupe, une association ou une institution qui, de par son implication, contrevient au respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

Les votes doivent être reçus avant le 12 mai 2018.

BULLETIN DE VOTE

QUI PEUT VOTER? Toute personne qui vit ou a vécu un problème de santé mentale & toute personne intéressée à la question du respect des droits des citoyens vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Votre vote pour **LE PRIX ORANGE 2018**

- JEAN HÉBERT
- ANNE-SOPHIE THOMMERET-CARRIÈRE
- COMITÉ PARE-CHOC

Votre vote pour **LE PRIX CITRON 2018**

- JOCELYNE PAULIN
- CENTRE HOSPITALIER DE LA BAIE-DES-CHALEURS
- CHSLD SAINT-ANSELME

VOTEZ

AVANT LE 12 MAI 2018

En ligne : www.agidd.org

Par la poste :

AGIDD-SMQ

4837, rue Boyer, bureau 210
Montréal (Québec) H2J 3E6

Par télécopieur : 514 523-0797

Par courriel : info@agidd.org



Les prix ORANGE et CITRON 2018
seront remis le **MARDI 29 MAI**
lors d'un 5 à 7 au Centre Saint-Pierre (salle n° 100),
situé au 1212, rue Panet à Montréal.

AGIDD-SMQ

Téléphone :

514 523-3443 • 1 866 523-3443

Site Web : www.agidd.org

 www.facebook.com/agidd.smq

 [@agiddsmq](https://twitter.com/agiddsmq)



AGIDD-SMQ

ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE
DU QUÉBEC